



GALERIE CANADIENNE. — L'HONORABLE SIR A. T. GALT, DÉCÉDÉ



AVEC sir A.-T. Galt qui vient de mourir, disparaît, une des figures les plus marquantes de notre politique canadienne, dans les quarante dernières années. Il était l'un des derniers survivants parmi les "Pères de la Confédération."

Ce sont là des titres suffisants pour que notre distingué compatriote anglais eut sa place tout indiquée dans la "Galerie Canadienne" du

MONDE ILLUSTRÉ. Nous la lui accordons de grand cœur.

Nous accompagnons de quelques notes biographiques intéressantes, sur cette haute personnalité, la publication de son portrait.

Sir Alexander Tilloch Galt était le fils de M. John Galt, de Irvine, Ecosse connu à Londres, dans la première partie du siècle, comme voyageur, romancier, poète et ami de Byron.

Il naquit à Chelsea Londres, le 6 septembre 1817. Sir Alexander, à l'âge de 16 ans, vint en Canada comme employé de la "British American Land Co." En 1844, il était commissaire en chef et a rendu de grands services à cette compagnie. En 1849, il était élu député de Sherbrooke au parlement de la province du Canada. Il combattait le ministère Baldwin-Lafontaine et vota contre le bill d'indemnité de l'insurrection, approuvé par lord Elgin, ce qui a donné lieu à l'émeute de Montréal et à l'incendie des édifices du parlement.

En 1853, M. Galt fut élu député de la ville de Sherbrooke et il conserva son siège jusqu'à la confédération, alors qu'il fut encore élu par acclamation. Il a été le premier ministre des finances du Dominion.

En 1853, après la chute du ministère Brown-Dorion, le gouvernement général le chargea de former un ministère, mais il refusa cet honneur, d'autant plus qu'il ne jouissait pas d'une grande popularité parmi les Canadiens-français ; il accepta

pendant le portefeuille des finances dans le ministère Cartier-Macdonald.

En mai 1862, après la chute du gouvernement sur le bill de la milice, M. Galt resta dans l'opposition jusqu'à ce qu'il acceptât son ancien portefeuille dans le ministère Taché-Macdonald en mars 1864. Dans le mois de juin de la même année, le gouvernement fut renversé sur une motion de censure, proposée par sir Antoine Dorion, au sujet de l'avance de \$100,000 pour le rachat des débetures de Montréal, dont le Grand-Tronc était responsable. Le ministère Taché-Macdonald avait alors été battu par deux voix de majorité. La coalition et la Confédération vinrent ensuite.

M. Galt avait accompagné sir Geo. E. Cartier et l'hon. John Rose, à Londres, pour obtenir la Confédération. Il était l'un des délégués de la conférence de 1864, à Charlottetown, à celle de Québec, puis à celle de Londres, 1867, lorsque l'acte de l'Amérique Britannique du Nord fut préparé.

Peu après la Confédération, il donna sa démission pour des raisons personnelles et en 1872, il cessa, après vingt-trois ans, de représenter la division de Sherbrooke.

Sa carrière politique ne s'est cependant pas terminée là. En 1877, il faisait partie de la commission des pêcheries, réunie à Halifax, au sujet du traité de Washington. En 1879, il ouvrit des négociations pour obtenir des traités de commerce avec la France et l'Espagne. De 1880 à 1883, il a accepté le poste de haut commissaire canadien à Londres.

Depuis quelques années, sir Alexander Galt a pris un grand intérêt dans les chemins de fer et les mines de charbon du Nord-Ouest. Il s'est beaucoup occupé du Canada Atlantique et du Grand Tronc.

En 1869, sir Alexander Galt a été élevé à l'honneur de l'Ordre de la Chevalerie, recevant le titre de Grand-Croix de cet ordre.

Sir Alexander a d'abord épousé une fille de M. John Torrance de Montréal, puis, en secondes noces, une sœur de sa première femme.



OUS allons causer, aujourd'hui, de deux grandes questions fort discutées à l'heure qu'il est des deux côtés de la frontière : l'indépendance du Canada ou son annexion aux Etats-Unis.

Il y a déjà longtemps que l'on parle d'annexion dans la presse, dans le public et même jusque dans les parlements. Des hommes très importants n'ont pas craint d'épouser cette cause et de combattre en sa faveur avec toute l'énergie possible. Mais cette idée n'a pris de la consistance que depuis quelques années.

M. Butterworth voulut connaître, un jour, la pensée des députés américains sur cette grave question. En conséquence, le 12 décembre 1888, il déposa devant le Congrès une proposition dont voici le texte :

"Attendu que les citoyens de la puissance du Canada ont la même nationalité, le même langage, la même histoire et les mêmes traditions ; et

"Attendu que les ressources des deux pays se complètent mutuellement et les artères du commerce, tant naturelles qu'artificielles, sont si enchaînées et si mutuellement dépendantes l'une de l'autre, qu'elles devraient former un seul système unique et inséparable ;

"Attendu que des relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada ont été beaucoup gênées et même paralysées dans une certaine mesure, par suite de l'incapacité des deux gouvernements d'établir un système de commerce international entre eux, qui est essentiel pour rencontrer les exigences de la situation ; attendu que les conditions et relations qu'on vient de mentionner, ainsi que la géographie des deux pays, suggèrent l'impossibilité d'un règlement juste et permanent des controverses qui se rapportent aux pêcheries, frontières et au commerce transcontinental, excepté en unissant leurs efforts et intérêts sous un même système gouvernemental et démontrant logiquement la nécessité et la probabilité d'une union et d'une annexion entre les deux nations sous un seul gouvernement ; et

"Attendu que les liens de sympathies résultant de la parenté, race, langage, tradition et identité substantielle de système gouvernemental, ainsi qu'une communauté d'intérêts basée sur le commerce et ses aides et agences, sont d'un tel caractère qu'une telle union ou annexion est discutée et considérée favorablement par les citoyens des deux nations, et en autant que l'on croit que sa consommation prochaine serait d'un grand avantage à tous les citoyens et sujets des deux pays, pourvu que la chose puisse se faire d'une manière compatible avec l'honneur et la dignité des Etats Unis, de la Grande-Bretagne et de la Puissance du Canada ;

"Par conséquent, dans le but d'aider à la réalisation de ce qui a été ci-dessus suggéré, qu'il soit résolu, par le sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis au Congrès, que le président soit, et est par les présentes, autorisé à entrer en négociations au sujet de l'union et de l'annexion du Canada avec les Etats-Unis sous un seul gouvernement, telle union et annexion devant être basée sur l'entrée des différentes provinces du Dominion ou une d'elles dans l'union, sous les mêmes conditions et sur le même pied d'égalité que les différents autres Etats unis qui forment maintenant l'Union, les Etats-Unis devant assumer la dette du Canada ou une juste proportion d'icelle, et telles autres conditions équitables, que les parties contractantes pourront demander, et résolu de de plus que dans le but de faire ces négociations, le président demande aux gouvernements de la Grande-Bretagne et de la puissance du Canada de nommer des commissaires, pour considérer la sagesse et l'opportunité de régler toutes les difficultés qui existent maintenant entre les deux gouvernements au sujet de la question des pêcheries ou toute autre, par l'union et l'annexion, comme il a